

Avant propos :

La halte-garderie Pomme d'Api existe depuis 1985. En 2009, l'Association des Familles de Genech (AFG) qui la gère, observe de nouveaux besoins.

L'association COLLINE-ACEPP Nord-Pas de Calais mènera une étude sur les besoins réels. La « naissance » du multi accueil sera le résultat de cette étude et du soutien de la Mairie, de la CAF du nord et de l'AFG.

En 2010, de nombreux travaux et aménagements ont été réalisés. L'équipe de professionnel(le)s du multi accueil mène un travail de réflexion pour ce nouveau type d'accueil dès novembre 2010.

CE PROJET D'ETABLISSEMENT, notamment le projet éducatif, est le reflet de cette réflexion. Il vous présente les objectifs que l'équipe se fixe afin d'accompagner les jeunes enfants de manière adaptée, en relation étroite avec les familles.

LE PROJET EDUCATIF

Qu'est-ce qu'un projet éducatif ? c'est l'ensemble des valeurs, pratiques professionnelles que l'équipe souhaite mettre en place en se définissant des objectifs propre à l'établissement et au lieu dans lequel il est implanté, avec les professionnel(le)s qui y sont employés et les familles qui confient leurs enfants.

« L'enfant puise tout de l'adulte : son regard sur le monde qui l'entoure, ses valeurs, sa propre représentation et sa fierté d'être » Christine Schuhl (Educatrice de jeunes enfants, rédactrice de revue spécialisée dans l'enfance, conseillère pédagogique et auteur d'ouvrages)

Après lecture de cette citation, il nous paraît important d'avoir des pratiques éducatives basées sur le respect de l'autre, la cohérence et la justesse de nos attitudes éducatives pour concourir au sentiment de sécurité affective de l'enfant et à son bon développement général.

De cette façon, l'enfant pourra :

- acquérir une estime de soi pour évoluer en toute quiétude au sein de la structure
- vivre des expériences motrices, intellectuelles par le biais du jeu
- construire son identité et développer sa personnalité
- établir des relations avec autrui basées sur la confiance et le respect de soi et donc de l'autre

1. LES OBJECTIFS

Objectif 1 – UNE QUALITE AU TRAVAIL POUR UN TRAVAIL DE QUALITE

Si « l'enfant puise tout de l'adulte », l'adulte a la nécessité d'être là, présent, conscient de ses paroles et ses actes à tout instant. Et pour cela, il faut lui en donner les moyens techniques et humains.

L'équipe de professionnel(le)s travaille ensemble dans un même lieu, autour d'un même projet en y contribuant chacun(e) par leurs compétences professionnelles et personnelles, ET en se « ressourçant » par différents moyens.

On nous confie une mission profondément humaine, qui exige un investissement personnel, qui sollicite en permanence nos émotions.

Les formations individuelles et collectives, les réunions d'équipe et de bureau, les analyses de pratiques professionnelles, un livret d'accueil des professionnels et une charte d'équipe sont autant d'outils permettant de « ressourcer » et de « rafraîchir » nos pratiques qui doivent s'adapter à l'accueil des enfants et des familles dans un lieu pensé et réfléchi (accueil, aménagement de l'espace, lieu fonctionnel

et attrayant...). Une communication accrue et des échanges réguliers avec les différents acteurs (direction, bureau de l'association, partenaires...) permettront aussi d'évaluer la qualité du travail et d'ajuster les besoins de l'équipe.

Objectif 2 – UN ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITE

Françoise DOLTO disait « On ne naît pas parent, on le devient ». On le devient avec ce qu'on est, ce qu'on a appris de nos propres parents, ce que nous lisons, ce que nous vivons au quotidien, avec les professionnels aussi.

Pour grandir harmonieusement, l'enfant a besoin d'un entourage sécurisant « porteurs de valeurs, de limites, de règles »¹. Les parents et professionnels font partie de cet entourage de l'enfant et partagent le quotidien.

Pour que le parent ne se sente pas démunie de son rôle parental, il doit se sentir reconnu, et accepté tel qu'il est, une relation de qualité doit être établie entre le parent et l'accueillant.

Des ateliers parents/enfants, des temps partagés, des échanges d'informations relatives à la petite enfance et à la vie de la structure sont autant de supports permettant de créer le lien avec les familles et d'accompagner le parent vers une parentalité « informée » sur d'autres pratiques éducatives. Tout cela lui laissera le choix d'adopter des pratiques en accord parfait avec ses propres choix, avec son enfant...pour vivre une parentalité qui lui correspond.

Objectif 3 – LA PRISE EN COMPTE DES EMOTIONS DU JEUNE ENFANT GARANTISSANT UNE BIENVEILLANCE (Ou l'évolution des neurosciences en faveur du jeune enfant)

Les émotions que sont la joie, la peur, la tristesse, la colère et le dégoût nous renseignent sur ce que vit quotidiennement l'enfant. C'est à l'adulte de les décoder, et de mettre des mots sur l'état de l'enfant, l'encourager à les exprimer lui même quand il aura élargi son vocabulaire.

L'adulte doit être attentif, disponible, réceptif, c'est le principe même de l'empathie.

Par exemple, quand un enfant tombe et pleure, lui dire que ce n'est pas grave et qu'il va vite sécher ses larmes, c'est comme parler une langue qu'il ne comprend pas ; lui dire « As-tu eu peur ? Je vais voir ce que tu as et vais m'occuper de toi » et lui montrer toute votre affection engage l'enfant à entrer en connexion avec l'adulte, ils parlent le même langage puisque l'enfant se sent reconnu dans son émotion. L'émotion s'apaise, l'enfant peut à nouveau s'éveiller à ce qui l'entoure et surmonter la difficulté rencontrée.

Les dernières découvertes en neurosciences nous aident à comprendre que l'enfant ne peut rien faire face à ses tempêtes émotionnelles, et qu'une attitude chaleureuse, empathique, bienveillante fait mûrir le cerveau de l'enfant d'un point de vue intellectuel et affectif.

Quand les adultes sont capables d'apaiser, de sécuriser, de consoler et d'accueillir les émotions de l'enfant, différentes parties du cerveau de ce dernier croissent.

Le cerveau de l'enfant est doté d'une grande plasticité. Et nos interactions sont d'une grande importance pour la bonne construction de celui-ci.

¹ARNAUD DEROO « Abécédaire de la bien-traitance en multi-accueil » P comme Parent p.43

2. LA GESTION DES DEMANDES

1- La demande d'inscription

Tous les souhaits d'inscription (appels/visites/mails) sont pris en compte sur un listing et sont acceptés si la place est disponible et traitées par ordre chronologique de demande. Le site de la ville de GENECH présente les conditions d'admission dans la structure ainsi que le règlement de fonctionnement et le projet éducatif.

La directrice reçoit les familles sur rendez-vous.

Les priorités d'accueil sont données aux Genéchois. Les autres situations sont admises en fonction des places restantes (familles qui travaillent sur GENECH, familles dont un parent vit sur la commune et a la garde de l'enfant (grand parent, tante..), familles scolarisant leurs enfants sur la commune

Les familles extérieures à la commune pourront être inscrites en fonction des places disponibles avec une majoration de 50% sur le tarif horaire.

Pour chaque admission (hors cas d'urgence), la famille devra constituer un dossier médical et administratif **complet** comprenant :

- La fiche de pré inscription entièrement complétée
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat médical autorisant l'enfant à intégrer la structure (vaccins à jours)
- Le règlement d'une adhésion à l'AFG (15 euros), versé lors de la 1^{ère} facture
- Les copies de tous les membres figurant sur le livret de famille
- L'attestation CAF en cas d'allocation versée pour enfant porteur d'handicap
- Le numéro d'allocataire CAF
- Le jugement de divorce ou séparation
- Les feuilles d'impositions des revenus N-2 si la famille est à la MSA (mutualité sociale agricole)

Les pièces sont à remettre impérativement lors de la signature du contrat d'accueil et avant le démarrage de celui-ci.

2- Les différents accueils

- L'accueil régulier :
On parle d'accueil régulier quand les besoins sont connus à l'avance et récurrents (2 jours/semaine, ou 30 heures par semaine...).
- L'accueil occasionnel
On parle d'accueil occasionnel quand les besoins sont connus à l'avance pour une durée limitée et ne se renouvelant pas régulièrement. Un minimum de 2 heures de présence de l'enfant au sein de la structure est exigé pour cet accueil.
- L'accueil d'urgence
Les besoins des familles ne sont pas connus à l'avance et ne peuvent donc pas être anticipés.

Tout accueil se contractualise sur une durée maximum d'un an (hors accueil d'urgence). Le contrat peut être révisé en cas de modifications des contraintes horaires des familles uniquement ou à l'initiative de la structure si le contrat est inadapté aux heures de présence réelles de l'enfant, avec délai de prévenance d'un mois.

Une période d'essai d'un mois permettra à la famille et à la structure de réévaluer les besoins d'accueils et de modifier ainsi le contrat.

3- L'ACCUEIL DES ENFANTS, LES ACTIVITES, RYTHMES ET ESPACES PROPOSES

1- L'accueil et l'adaptation

- Un premier rendez-vous est proposé à la famille et à l'enfant dans le cadre de la pré inscription/demande d'informations.

Cette rencontre est l'occasion de visualiser le futur environnement dans lequel l'enfant vivra et évoluera plusieurs heures par semaine.

Lors de ce RDV, les familles peuvent poser leurs questions et leurs demandes particulières.

Plusieurs documents sont présentés :

- Le règlement de fonctionnement
- La fiche de pré inscription
- Le projet d'établissement

Une visite des locaux s'ensuit durant laquelle le personnel est présenté et le fonctionnement global de la structure y est expliqué.

- La période d'adaptation/familiarisation est indispensable. Elle s'organise avec la famille avant l'accueil définitif de l'enfant sans son parent.

Elle se déroule dans les locaux du multi accueil, de préférence au sein de la salle de jeu dans les premiers temps.

Durant toute la période d'adaptation/familiarisation, un seul et même membre de l'équipe accueillera l'enfant et sa famille, nous l'appellerons le référent. Un référent « adjoint » est envisagé pour assurer une continuité en cas d'absence. En privilégiant le lien, nous assurons le bon déroulement de cette adaptation.

« Bébé, puisses tu être accueilli en un lieu te permettant de te réaliser à distance de tes parents » Myriam DAVID, psychanalyste, pédiatre et psychiatre français.

L'équipe mettra donc tout en œuvre pour que la séparation se déroule dans un climat de confiance et où les émotions seront écoutées.

Ainsi, la durée et l'intensité des temps d'adaptation seront adaptées aux besoins des trois parties (famille, enfant et structure).

Les premières rencontres permettront à la famille et à l'enfant :

- De découvrir le nouvel environnement

- D'échanger les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant (rythme de sommeil, alimentation, temps d'éveil...)
- D'évoluer dans la structure et d'adapter les temps de séparations en fonction de nos observations

Après plusieurs temps d'adaptations et de séparations progressives, l'enfant pourra être accueilli selon le type de contrat choisi par les familles, et selon les places disponibles au multi accueil.

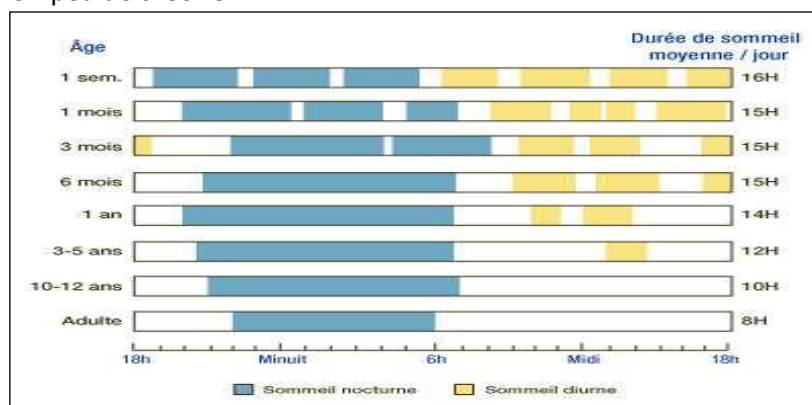
2- Le rythme d'une journée

Le déroulement de la journée est conditionné par l'âge des enfants présents, par leurs besoins observés par l'équipe et leurs capacités qui évoluent. Un déroulement de journée ne peut donc être figé dans le temps.

Cependant, nous pouvons développer les temps forts qui rythmeront la vie du groupe d'enfants au sein de la structure.

- **Les temps de sommeil :**

Un peu de théorie...



LA DUREE DE SOMMEIL MOYENNE PAR JOUR ET PAR AGE DE L'ENFANT Source : <http://sommeil.univ-lyon1.fr>

Sur ce graphique, vous observerez que les rythmes de sommeil se répètent dans la journée et qu'ils évoluent en fonction de l'âge de l'enfant.

De nombreuses études montrent aussi que le sommeil est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux. Il joue un rôle primordial au niveau de :

- La mémorisation
- L'intégration de nouvelles informations
- La réparation de la fatigue physique
- La sécrétion des hormones de croissance
- La résolution des tensions ou troubles affectifs

A la lecture du graphique et de ces derniers points, il apparaît essentiel de respecter le rythme de sommeil de l'enfant qui varie dans le temps. Il aura donc la possibilité de dormir et/ou de se reposer dès que l'enfant en exprimera le besoin et/ou que le professionnel observera les signes de fatigue.

Plusieurs éléments peuvent altérer la qualité du sommeil et une récupération est nécessaire (mauvaise nuit, cauchemar, maux de dents...)

La durée de ce repos s'adaptera d'elle-même.

Le professionnel ne réveillera donc pas un enfant qui dort. Il veillera aux conditions qui le favoriseront :

- Une température adaptée (19°)
- Des lits adaptés aux capacités motrices de l'enfant et un lit individualisé dans la mesure du possible
- Une luminosité réduite permettant à l'enfant de différencier les rythmes éveil/sommeil
- L'utilisation de linge adapté (gigoteuse ou couverture) selon l'âge et la saison
- La récolte d'informations détaillées sur les conditions de sommeil à la maison
- Les rites et habitudes d'endormissement individuels adaptables à la vie en collectivité (musique douce, tétine, doudou...)
- La présence d'un adulte pour favoriser l'endormissement et le bon déroulement du sommeil dans une atmosphère calme

• **Les temps de repas**

Les repas sont fournis par la structure. Il s'agit de repas frais bio fournis par notre prestataire Croc la Vie.

Les menus hebdomadaires seront affichés pour permettre aux familles d'harmoniser l'alimentation de l'enfant pour le reste de la journée ou de la semaine.

En cas d'allergie ou tout régime alimentaire particulier, les recommandations sont transmises à toute l'équipe qui devra en être informée dès que possible.

Dans ce cas, un projet individualisé d'accueil sera formalisé et l'alimentation est à apporter par la famille si ceux de la structure ne convenaient pas.

Un affichage en cuisine aura pour fonction d'informer l'équipe des changements alimentaires (augmentation des quantités de lait, alimentation mixée ou en morceaux, allergie nouvelle...).

Autre que la fonction nourricière, le repas a aussi une fonction éducative. Il est également un temps fort de la journée qui permettra :

- L'invitation au goût et sa découverte
- De favoriser les échanges entre enfants/enfants et enfants/adultes
- D'instaurer un temps convivial et serein par la mise en place de transitions avant ces temps forts
- D'introduire quelques règles d'hygiène et de vie collective (se laver les mains, mettre un bavoir, attendre son tour, goûter le plat avant de refuser de le manger...)

L'enfant qui a la capacité de s'asseoir seul sera installé à table. Les enfants qui nécessitent un soutien dorsal pourront être installés en chaise haute ou dans les bras pour la durée de leur repas. Les enfants qui commencent à manger seuls seront aidés par l'adulte si nécessaire. L'équipe veillera à ne pas déposséder l'enfant de sa capacité à manger (exemple, en utilisant une autre cuillère).

Au cours des repas, les progrès de l'enfant seront verbalisés et encouragés.

Quelque soit le mode d'alimentation (cuillère ou biberon), le refus de s'alimenter sera respecté. L'enfant ne sera ni forcé, ni privé de dessert, ni « puni ». Le professionnel décodera ce refus et adaptera alors sa réponse. Il pourra user de techniques éducatives pour favoriser l'apprentissage du goût et de l'alimentation, mais ne forcera en aucun cas l'enfant.

La collation :

Elle concerne surtout les enfants qui arrivent très tôt et qui doivent attendre plusieurs heures avant le déjeuner.

Cette collation permet aux enfants d'apaiser la sensation de faim, de refaire le plein d'énergie de façon à demeurer attentifs et à maintenir une bonne concentration pour les activités qui suivent. (Motricité, activités manuelles, activités cognitives...).

Par ailleurs, elle peut être proposée aux enfants qui arrivent plus tard, car avant d'être un moment de collation, c'est un moment de découverte, d'échange avec tous les avantages que la collectivité présente. (Voir fonction éducative des repas)

- **Les temps de change, de propreté et de soins**

Les couches sont fournies par la structure.

Le moment de change est un temps privilégié entre l'enfant et l'adulte, souvent attendu par l'enfant car régulier dans la journée. C'est également une nécessité car l'hygiène et le soin protègent des maladies et des infections. Le lavage des mains avant/après chaque change et passage aux toilettes est indispensable ainsi que la désinfection du plan de change.

Les contacts avec l'eau, le savon, la serviette, les mains de l'adulte, de son propre corps doivent en faire un moment bien vécu par l'enfant.

Ce temps nécessaire et privilégié fait l'objet d'interactions très précieuses qui contribuent au sentiment de sécurité de l'enfant. C'est pourquoi ce temps doit être respecté par toute l'équipe et par les familles fréquentant la structure. En effet, la configuration des locaux est telle que cet endroit est facilement visible. Il relève donc de la discrétion de chacun pour respecter cet espace et ce temps.

L'adulte veillera à favoriser l'autonomie de l'enfant (déshabillage, habillage, enlever la couche lui-même, tirer la chasse d'eau, se laver les mains...). Il prendra également soin de verbaliser les actions de l'enfant afin de le rassurer et de le rendre autonome.

Les soins seront dispensés à l'enfant quand il sera nécessaire ou soit à la demande des parents (lavage de nez, traitements médicamenteux avec ordonnance). Notons que la structure a pour mission de contribuer au soin et à la santé de l'enfant, mais n'est en aucun cas un établissement médical et un lieu de rétablissement, mais bien un mode d'accueil permettant le développement, l'éveil et la socialisation de l'enfant.

Concernant la propreté :

L'acquisition de la propreté dépend de la maturation neurologique et musculaire de l'enfant. Cette étape représente un temps fort dans le développement de l'enfant et parfois un enjeu important pour lui et sa famille. En effet, elle conditionne très souvent l'entrée en milieu scolaire.

Selon plusieurs pédiatres, voici quelques signes de réceptivité de l'enfant à l'apprentissage de la propreté.

TABLEAU 1

Les signes de la réceptivité de l'enfant à l'apprentissage de la propreté

- Capacité de marcher jusqu'au petit pot (ou au siège de toilette adapté).
- Stabilité une fois assis sur le petit pot (ou sur le siège de toilette adapté).
- Capacité de rester sec plusieurs heures.
- Capacités de langage dans son versant réceptif permettant à l'enfant de suivre des directives simples (une ou deux directives).
- Capacités de langage dans son versant expressif permettant à l'enfant de communiquer le besoin d'utiliser le petit pot (ou le siège de toilette adapté) avec des mots ou des gestes reproductibles.
- Désir de plaire fondé sur une relation positive avec les éducateurs.
- Désir d'indépendance et contrôle de la vessie et des intestins.

Source : <http://www.cps.ca>

De plus, nous souhaitons que cette étape soit vécue de manière positive par l'enfant. Il est donc nécessaire que l'enfant manifeste lui-même ce besoin.

Il est aussi fondamental d'échanger sur les progrès de l'enfant avec les parents et d'y adapter les capacités de l'enfant à y répondre.

Tout d'abord, nous invitons la famille à expérimenter les « premiers pas » sur le pot.

Nos propositions éducatives seront ajustées à la famille et à la collectivité tout en respectant le premier intéressé : **l'enfant**.

- **Les temps d'éveil et de jeux**

Le jeu représente l'activité dominante dans les premières années de vie de l'enfant :

- Il sert de support à l'échange et favorise les interactions entre adulte/enfant et enfant/enfant.
- Il tient un rôle important dans la structuration de la personnalité des enfants.
- Il influence l'évolution des compétences psychomotrices, intellectuelles, affectives et de socialisation de l'enfant.
- Il favorise **la découverte et l'expérimentation**.

Jean Epstein¹ dit : « L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue »

...Alors jouons ! Mais comment jouons-nous au multi accueil ?

Plusieurs temps de jeux sont organisés.

¹ Jean Epstein, psychosociologue, spécialiste de la petite enfance, auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels : « L'explorateur nu », « Nous sommes tous des parents formidables » ou « Comprendre le monde de l'enfant ».

Les jeux/activités « libres »

Le jeu libre signifie que le jeu est librement choisi par l'enfant, le choix du jeu/jouet n'est pas imposé, mais le professionnel reste une source de proposition, d'observation et la réponse de l'enfant y est entendue.

Selon Josiane Lacombe², *«La notion de plaisir dans le jeu est rattachée à la sensation de l'acte libre, non commandé de l'extérieur»*. Il est donc essentiel que l'enfant puisse expérimenter et découvrir le jeu, avec le regard bienveillant de l'adulte. L'enfant aura donc accès aux jouets et pourra faire ses propres choix de jeux à certains moments de la journée.

Ce temps de jeu libre est donc primordial, car *« tout ce qu'on apprend à l'enfant l'empêche de s'inventer ou de se découvrir »* Jean PIAGET³

Les jeux/activités « organisés »

D'autres activités « dirigées » sont organisées dans la journée.

Il peut s'agir d'activités manuelles, motrices, sensorielles, musicales, d'éveil à la lecture...etc.

L'adulte n'a pas besoin de proposer des activités sophistiquées, complexes, aux multiples consignes. L'activité doit rester simple et accessible pour ne pas mettre l'enfant en difficulté d'y répondre.

Les différentes activités manuelles sont proposées dans un but d'expérimentation et de découverte pour l'enfant, et non à finalité productive.

C'est dans ce sens, qu'il n'existe pas de planning hebdomadaire d'activités prévues à l'avance, ni de réalisation d'objet « cadeau ».

Les activités sont proposées en fonction des groupes d'âges d'enfants présents, en fonction des besoins observés par les professionnels et elles font l'objet de projets pédagogiques (en 2012/2013, projet d'éveil musical « pomme et les animaux »).

Lors des temps de jeux, l'équipe veillera à :

- mettre l'enfant en situation de réussite (en proposant une consigne à la fois)
- laisser l'enfant expérimenter par lui-même (en intervenant uniquement par besoin exprimé ou pour raison de sécurité)
- favoriser les découvertes et expériences (en proposant une diversité de supports et matières)
- verbaliser les progrès et les découvertes de l'enfant (en commentant positivement les actions/réactions de l'enfant)
- respecter la motricité libre de l'enfant (il s'agit de ne pas mettre l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis ou qu'il ne peut modifier par lui-même car dans ce cas, on le rend dépendant de l'adulte et on ne contribue pas à son autonomie)
- au confort vestimentaire de l'enfant (pour qu'il ne soit pas gêné dans ses mouvements par ses vêtements, chaussures, cheveux devant les yeux...)
- contribuer à l'autonomie de l'enfant (en aménageant les espaces de jeux en fonction de nos observations et de nos réflexions d'équipe)

² Psychomotricienne, auteur de « *Le développement de l'enfant de la naissance à 7 ans* » de Josiane Lacombe. Éditions De Boeck.

³ Jean Piaget est un psychologue qui est connu pour ses travaux en psychologie du développement du jeune enfant

Les jeux et jouets du multi accueil peuvent être achetés, réalisés en matériel de récupération ou faire l'objet de don après accord de la directrice. Ils restent adaptés au jeune enfant et font l'objet d'une attention particulière de l'adulte (état propre, aux normes, sécurisant, ludique).

- **Les sorties ou « l'ouverture sur l'extérieur »**

La commune de GENECH est située au cœur de la Pévèle. Elle dispose d'un environnement doté de nombreuses fermes, écuries et chemins ruraux. Cet environnement offre des avantages dont les enfants pourraient bénéficier par le biais de sorties organisées (en fonction du personnel encadrant et du nombre d'enfants). Il peut s'agir de sorties :

- Au parc municipal situé entre l'école et la mairie
- Chemin de la Campagnette
- Ecurie des tourelles
- Ferme pédagogique et centre équestre de l'institut agricole et horticole de Genech

Plusieurs objectifs en découlent :

- Découvrir leur milieu de vie
- Créer du lien entre les différents acteurs de la commune
- Goûter aux produits locaux

3- Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

Le multi accueil est situé à 100 mètres de l'école maternelle.

La création de « passerelle » multi accueil/école maternelle est envisageable.

Plusieurs objectifs en découlent :

- Découvrir l'environnement proche
- Favoriser l'entrée en milieu scolaire
- Créer du lien entre les différents acteurs de la commune

Ces sorties peuvent être réalisées par des rencontres et des échanges pouvant aboutir à un réel partenariat.

4- L'accueil d'enfant porteur d'handicap

Les enfants porteurs d'handicap ou d'une maladie chronique peuvent être accueillis dans la structure après entretien avec la famille et après l'avis donné par le médecin de la structure. La décision finale sera prise par la direction du multi accueil.

Dans le cas d'un tel accueil, les professionnels de la structure souhaitent vivement être soutenus par l'équipe médicale (et/ou paramédicale) personnelle de l'enfant. Un soutien régulier faisant l'objet de rencontres ou d'appels téléphoniques pourra favoriser l'accompagnement apporté par les professionnels au sein de la structure.

L'échange avec la famille sera renforcé afin de lier l'accueil de l'enfant en structure et celle au domicile.

4- ORGANISATION EN MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

1. Les moyens humains

L'équipe du multi accueil se compose de 9 personnes :

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants directrice à 35 h/semaine
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants directrice adjointe à 32 h/semaine
- 1 auxiliaire de puériculture à 25 h/semaine
- 4 animatrices petite enfance à (2 à 35 h - 2 à 20h/semaine)
- 1 maîtresse de maison à 20 h/semaine
- 1 gestionnaire à 10 h/semaine

Des stagiaires peuvent également être accueillis (stage long ou court). Ces derniers sont reçus en entretien et font l'objet d'un accompagnement particulier par Dorothee Dubrunfaut, Directrice adjointe, avec les observations et l'attention de toute l'équipe.

LA DIRECTION

Elle est assurée par Fanny BLAEVOET, éducatrice de jeunes enfants diplômée depuis 2006.

Elle a un **rôle d'accueillante** et apporte une dimension relationnelle auprès des familles, des enfants, des partenaires (la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle Infantile, l'association Colline, l'Association des Familles de GENECH, le personnel de mairie, le médecin référent de la structure, l'école LE PETIT PRINCE de GENECH), des stagiaires et auprès de l'équipe.

Elle a une **fonction de gestion** des inscriptions (liste d'attente, constitution des dossiers administratifs, mise à jour des dossiers individuels). Elle supervise les commandes de matériel et veille à l'état du mobilier et du matériel pédagogique en matière de sécurité et d'éveil. Elle gère également les plannings de travail, les remplacements en cas d'absences, les suivis horaires du personnel, les réunions d'équipe. Elle organise les rencontres parents/équipe (conférences, débats, rencontres festives).

Elle effectue des **tâches administratives** telles que la réception de paiements, la rédaction des comptes rendus de réunions, des bilans de stage, l'écriture du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, la création d'outils de gestions (produits alimentaires, produits d'entretiens...), les demande de travaux, la rédaction des bilans de projets éducatif et pédagogique.

Elle a un rôle de **manager du personnel** en participant au recrutement, en organisant l'accompagnement à la prise de fonction du nouveau personnel et des stagiaires. Elle gère les conflits et veille à une bonne cohésion d'équipe au quotidien. Elle est également garante de la mise en œuvre du projet éducatif, social et pédagogique construits en lien avec le projet de l'association.

Elle a un rôle **auprès des enfants**. Elle coordonne l'ensemble des activités impliquant les enfants (repas, sommeil, éveil). Elle favorise l'autonomie, la socialisation et la propreté en participant à la vie quotidienne de l'enfant.

En cas d'absence, la continuité de la direction est assurée par Dorothee DUBRUNFAUT, éducatrice de jeunes enfants disposant de 20 ans d'expérience en tant que directrice technique d'un multi accueil parental.

LA DIRECTRICE ADJOINTE

Dorothee DUBRUNFAUT, éducatrice de jeunes enfants.

Elle est **la garante des pratiques et des conditions d'accueil de la famille et de l'enfant** au sein de la structure. Elle établit les relations au sein du groupe enfant/adulte en adaptant les pratiques pédagogiques aux modes éducatifs des parents en accord avec les valeurs de l'équipe de professionnels de la petite enfance.

Elle contribue à **une démarche de prévention précoce autour des liens d'attachement entre l'enfant et sa famille**. Par exemple, en favorisant le bien être de l'enfant en l'absence de son parent, en veillant au rythme de chaque enfant. Elle apporte une écoute et un dialogue auprès des familles

Elle participe à **l'élaboration du projet socio-éducatif** au sein de l'équipe pluridisciplinaire. En traduisant les axes éducatifs prioritaires, en rédigeant des écrits, en prenant en compte les diversités éducatives dans la mise en œuvre du projet.

Elle assure **la cohérence des actions éducatives de l'équipe** en veillant à la place de chacun, en accueillant les nouvelles personnes de l'équipe et en leur expliquant le projet. Elle impulse, anime, participe aux réunions d'équipe et apporte ses compétences au service du collectif.

Elle participe à **l'action sociale du territoire** en orientant les familles vers les services et personnes compétentes. En travaillant des projets en réseau sur le territoire. En communiquant sur le projet éducatif et social de la structure aux différents partenaires pour promouvoir la place de l'enfant.

Elle veille à **la mise en œuvre d'actions favorables au développement global du jeune enfant**. En organisant les temps, les espaces et les différentes activités, en groupe et/ou individuellement. Elle participe à la vie quotidienne de l'enfant (aide au repas, change, accompagnement au sommeil, en favorisant l'autonomie...).

Par délégation, elle accomplit des tâches administratives, elle reçoit, traite, sélectionne **les demandes de stage** et organise les horaires. Elle amène la stagiaire à être acteur de sa formation et l'informe des règles de sécurité, du fonctionnement de la structure, du règlement de fonctionnement. Enfin, elle procède à l'évaluation en collaboration avec le stagiaire.

L'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Ce poste est tenu par Laurence ADORA, diplômée d'Etat d'Auxiliaire de puériculture en 2007.

Elle a pour fonction **d'être à l'écoute des parents** et d'échanger avec eux les informations importantes pour l'accueil de l'enfant.

Elle **aménage les espaces de vie de l'enfant** en fonction des besoins repérés (lieu de repas, de repos, de jeux...). Elle organise et anime des temps d'activités et de jeux.

Elle **concourt au travail d'équipe** en participant à l'élaboration de projet éducatif, social et pédagogique. Elle participe également à l'évaluation de ces projets. Elle contribue à la formation et à l'information du personnel non qualifié et des stagiaires.

Elle **apporte une dimension de sécurité et d'hygiène** en identifiant les risques liés à l'environnement des enfants (matériel défectueux, aménagement non adapté...)

Elle est vigilante à la sécurité physique. Elle repère et signale les enfants en difficulté et participe à leur suivi (fièvre, traitement médicamenteux, soin spécifique...).

Elle collabore avec le médecin référent de la structure, Dr Thérèse DUMINIL et vérifie la mise en place des protocoles médicaux en cas de fièvre, chute, vomissements...

Elle assure et applique au sein de l'équipe les règles de sécurité définies par la direction.

Elle réalise les soins courants contribuant à l'hygiène et au bien être des enfants (toilette, change toutes les 3 heures environ, accompagne les temps de sieste et de repas.)

Elle veille à l'hygiène des matériels (éducatifs, linge, cuisine...)

Elle partage ses connaissances sur l'alimentation avec les parents et l'équipe.

LES ANIMATRICES PETITE ENFANCE

Stéphanie DERNAUCOURT, Aurélie LEPERS assurent les missions d'animatrice petite enfance et sont accompagnées par deux personnes en contrats aidés.

Elles **assurent les soins courants de la vie quotidienne** (change repas, toilette...) et la sécurité des enfants.

Elles **accueillent les familles et échangent quotidiennement** sur le vécu de l'enfant.

Elles **participent et proposent des activités** qui concourent à la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif et participent à la décoration du lieu en lien avec ce projet. Elles assurent les travaux quotidiens de nettoyage et de rangement après les activités.

Elles **transmettent à l'équipe les informations** nécessaires au bon fonctionnement de la structure et assurent des tâches administratives (registre des présences, feuille de transmission...)

Elles **accompagnent les enfants en sorties**.

LA MAÎTRESSE DE MAISON

Poste occupé par Laurence TITECAT.

Elle assure la **préparation des repas**.

Elle a pour mission de **maintenir l'état de propreté** dans la structure et planifie l'entretien quotidien de toutes les pièces du multi accueil.

A noter que l'équipe de professionnels intervenant auprès des enfants participe, chaque mois, à des temps de réflexion et de travail d'équipe pour mener à bien les projets et le fonctionnement de la structure.

Des temps d'analyses sont également à prévoir afin que l'équipe prenne le recul nécessaire sur leurs pratiques professionnelles. Ainsi, elles pourront repérer les modalités d'observation pour continuer à mettre en œuvre des pratiques respectueuses des enfants et de leurs familles.

2. Les moyens matériels

- 1 bureau 6m² (entretiens, rendez-vous avec les familles, tâches administratives)
- 2 chambres de 8m² chacune
- 1 hall d'accueil de 7m² (accueil des familles et visiteurs)
- 1 cuisine de 20m² (lieu de repas et d'activités dites « salissantes »)
- 1 espace propreté (change et toilettes) de 10m²
- 1 salle de jeu de 50m² (espaces jeux, parc pour bébés)
- 1 cour extérieure sécurisée de 16m² (jeux d'extérieur)
- 1 salle de danse appartenant à la maison des services de 80m² (activités motrices et fêtes annuelles)

L'investissement en mobilier, jeux et jouets et aussi l'aménagement de l'espace ont fait l'objet d'une réflexion d'équipe.

Les locaux sont aménagés et pensés pour l'enfant, en veillant à sa sécurité et à la contribution de son développement global.

5- LES PARENTS ET LA STRUCTURE

Le parent est le premier éducateur de son enfant et, à ce titre, joue un rôle essentiel dans la transmission des valeurs éducatives et l'accompagnement de l'enfant.

Autour de l'enfant, il y a de nombreux acteurs (famille, éducateurs, enseignants, spécialistes du médical, du médico-social...) et le rôle des parents se décline par une coopération entre parents et professionnels.

C'est pourquoi nous souhaitons donner une place importante aux parents, au sein de la structure.

Cette place leur est présentée lors du rendez vous d'informations, elle est inscrite au règlement de fonctionnement de la structure.

Selon certaines conditions définies par l'équipe du multi accueil, le parent/grand-parent, et le personnel médical, peut s'investir dans la vie de la structure :

- Lors des périodes de familiarisation
- Lors des fêtes annuelles (en juin/juillet et en décembre)
- Lors d'activités organisées avec l'équipe et selon les possibilités de chacun (accompagnement en sortie, activité motrice, lecture de livres, musique, chants, activité manuelle...)
- Lors de réunions parent/structure/AFG en septembre de chaque année
- Lors des arrivées et départs de l'enfant de la structure où le parent est invité à entrer dans les pièces à vivre de la structure pour coucher son enfant, lui donner le biberon avant de partir, le changer si besoin, prendre le temps de le retrouver dans la salle de jeu.

6- LE PARTENARIAT

Comme cité dans l'avant-propos, le multi accueil existe grâce à l'association de multiples partenaires administratifs et financiers.

La CAF du Nord, l'association Colline, la mairie de GENECH et L'association des Familles de GENECH se sont associées et ont réalisé l'ouverture du multi accueil dès novembre 2010.

Depuis cette création, d'autres partenaires sont liés au fonctionnement de la structure :

- l'école maternelle (pour les actions passerelles MAC/ECOLE en vue d'une intégration progressive dans l'enceinte de l'école et une entrée scolaire plus sereine).
- la ferme au bois (accueil de stagiaire et intégration d'un public porteur d'handicap)
- l'institut de GENECH (sortie éducative et interventions de stagiaires au sein de la structure dans le cadre de projets)
- l'écurie de Tourelles (sortie éducative)
- La médiathèque et ses ateliers BB lecteurs, pour favoriser l'éveil à la lecture et au langage